

PROCURATION

Le (La) soussigné(e)

Personne morale:

Dénomination sociale et forme juridique:	
Siège social:	
Valablement représentée par:	Demeurant à:
1.	
2.	

Personne physique:

Nom:	
Prénom :	
Domicile:	

Titulaire de

..... actions ordinaires au porteur (à bloquer – voir aide-mémoire pratique)
 actions ordinaires nominatives,
 actions privilégiées (Priv. 1) nominatives,
 actions privilégiées (Priv. 2) nominatives,¹
 en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit², de la société anonyme COFINIMMO ayant son siège social à
 1200 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe, 58, immatriculée au Registre de Personnes Morales sous le numéro
 BE 0426 184 049, **constitue, par les présentes, pour son mandataire spécial³:**

.....

A qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de la/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ladite société anonyme "Cofinimmo", qui se tiendra au siège social le **27 avril 2007** à 15h30, et pour délibérer sur les points de l'ordre du jour (voir p. 3), aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

¹ Merci de distinguer par type d'actions et/ou de biffer les mentions inutiles

² Biffer les mentions inutiles

³ Pour les personnes morales, il doit s'agir d'un préposé, administrateur, gérant...

Pouvoir du mandataire:

Le mandataire pourra notamment:

- 1) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant toute proposition se rapportant à l'ordre du jour; et
- 2) aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire pourra assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Si une intention de vote n'est pas exprimée:

- 1) le mandataire votera en faveur de la proposition; ou
- 2) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous 1), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant (cfr. Ordre du jour en annexe et publié au Moniteur belge, dans l'Echo et le Tijd et sur notre site web www.cofinimmo.com):

Points :

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2006	Ne requiert pas de vote		
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2006 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2006	Ne requiert pas de vote		
3. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2006 et affectation du résultat	OUI	NON	ABSTENTION
4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2006	Ne requiert pas de vote		
5. Décharge aux administrateurs	OUI	NON	ABSTENTION
6. Décharge au commissaire	OUI	NON	ABSTENTION
7. Renouvellement de mandats d'administrateurs et nomination d'administrateurs			
Renouvellement : Gilbert van Marcke de Lummen	OUI	NON	ABSTENTION
Nomination : Françoise Roels	OUI	NON	ABSTENTION
Nomination : Alain Schockert	OUI	NON	ABSTENTION
8. Divers	Ne requiert pas de vote		

(*) Biffer la mention inutile

Fait à _____, le _____ 2007
 (« bon pour pouvoir » + signature)

ORDRE DU JOUR

1. *Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2006*
2. *Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2006 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2006*
3. *Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2006 et affectation du résultat*

Proposition d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2006, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée.

En conséquence, proposition d'attribuer un dividende prioritaire de 6,37 € brut aux actionnaires privilégiés et un dividende de 7,40 € brut aux actionnaires ordinaires; proposition d'annuler le droit au dividende pour l'exercice 2006 de 250.314 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo et de suspendre le droit au dividende des autres 8.000 actions ordinaires propres encore détenues par Cofinimmo.

4. *Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2006*
5. *Décharge aux administrateurs*

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006, le cas échéant, proposition de donner décharge spéciale aux administrateurs sortants de la société pour l'exécution de leur mandat d'administrateur au cours de la période du 1^{er} janvier 2007 au 27 avril 2007.

6. *Décharge au commissaire*

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006.

7. *Renouvellement de mandats d'administrateurs et nomination d'administrateurs*

Proposition de renouveler, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur indépendant de la société, de M. Gilbert van Marcke de Lummen jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Proposition de nommer, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, avec effet immédiat, en qualité d'administrateurs de la société, Mme Françoise Roels et M. Alain Schockert jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Le mandat de M. Johannus-Frederikus Lisman est arrivé à échéance ce 27 avril 2007 et ne sera pas renouvelé.

8. *Divers*